



Regroupement familial sur place en france

Par **angellino4070**, le **11/08/2011** à **04:38**

Bonjour, rnca fait exactement 1 an que ma femme a deposee une demande de regroupement familial pour moi, elle: une tunisienne avec carte de sejour de 10 ans, elle a tous les moyens alors le dossier est deja depose a l ofii de nice. rnmoi je suis tunisien mais j ai la carte de sejour polonaise de deux ans car j habite en pologne depuis 6 ans pour etudes.rnma femme a deposee le dossier avec vers adresse tunisien.bref j ai passe en tunisie j ai passe les test de francais et un autre d evaluation de connaissance...rna nice ils ont visite ma femme pour le metrage de l appartement...rnca fait 1 an et 1 moi et rien de nv. moi je peut voyager partout en union europeenne car j ai la carte de pologne mais ce qui nous gache la vie moi et ma femme que je peut pas m installer avec elle avoir une vie normale et que j aurais un travail comme tout le monde..je veux travailler legale et etre en france legale.. si je suis resident dans un autre pays de l europe et je possede une carte a validee j usqu au 2013 il ya pas une solution que qu on refait ce regroupement sur place. j en ai marre d etre loin de mon amour j attend vos reponses avec impatiente et merci d avance.